

ABONNEMENT

Moyennement	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	— .....	30
Faits divers	— .....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 AVRIL

## Les successeurs de Colbert

Sur la sollicitation du gouvernement, les Chambres ont octroyé au ministère de la marine et des colonies un crédit de trois millions pour « pousser l'affaire » du Dahomey. Le Cabinet que préside M. Loubet, après huit jours de réflexion, en est encore à chercher pourquoi il s'est embarrassé de ces millions. Comment les employer ?

Conseils de ministres, conciliabules de Cabinet, séances au ministère de l'intérieur d'une commission militaire et maritime composée de MM. Cavaignac, vice-amiral Gervais, généraux Borguis-Deshordes et Brière de l'Isle, contre-amiral Cuverville, capitaine de vaisseau Pournier et commandant Andéoud, de l'infanterie de marine, n'ont pu résoudre encore ce difficile problème.

Il est vrai qu'à défaut d'un ministre-amiral, le chef d'état-major général Gervais eut été de taille à prendre une décision intelligente et énergique, ce qui paraît au-dessus des capacités et de la force morale de commissions irresponsables.

On avait pris la précaution de nous prévenir officieusement que les ministres, réunis à l'Élysée, après avoir examiné les opinions émises par cette Commission, avaient décidé de garder le secret sur les résolutions arrêtées.

On nous annonçait toutefois l'ordre donné de préparer l'envoi au golfe de Béuin de plusieurs bataillons de la légion étrangère et de tirailleurs algériens.

Aujourd'hui on apprend l'ordre de surseoir à ces travaux préparatoires et de remettre à une date ultérieure la demande d'effectifs au département de la guerre.

Il y a quelques jours on embarquait à Bor-

deaux des soldats d'infanterie de marine à destination du Dahomey; le lendemain on les débarquait !

Ces perplexités gouvernementales arrachent à un de nos confrères, dont le scepticisme en politique est bien avéré, cette exclamation qui fera naître d'étranges réflexions sur la valeur des hommes d'Etat préposés à la direction du gouvernement de la République: « O Colbert ! du haut du ciel, ta demeure dernière, que dois-tu penser de tes successeurs ?..... »

## INFORMATIONS

### LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

C'est lundi prochain, 25 avril, que s'ouvre la session de Pâques des Conseils généraux. Cette session est la dernière que nos assemblées départementales tiendront dans leur composition actuelle. Ces assemblées, en effet, doivent être renouvelées par moitié cette année au mois de juillet. Les conseillers sortants ont été élus il y a six ans, en 1886, et ils devront demander au corps électoral le renouvellement de leur mandat entre la session de Pâques et celle d'été.

283 députés sont membres des Conseils généraux, dont 184 de gauche et 99 de droite.

134 sénateurs sont membres des Conseils généraux, dont 117 de gauche et 17 de droite.

La Chambre comptant 376 membres et le Sénat 300, on voit que la moitié des députés et un peu moins de la moitié des sénateurs font partie des assemblées départementales.

Quatre des membres du ministère sont conseillers généraux, à savoir: M. Loubet dans la Drôme, M. Rouvier dans les Alpes-Maritimes, M. Cavaignac dans la Sarthe et M. Jules Roche dans l'Ardèche.

Nous devons rappeler que dans la session prochaine les Conseils généraux n'auront pas à

renouveler leurs bureaux. Ceux-ci sont élus à la session d'août pour une durée d'une année. Les Conseils généraux seront donc présidés la semaine prochaine par les présidents élus au mois d'août de l'année dernière.

Nous connaissons les premiers résultats du nouveau régime économique voté par les Chambres républicaines et adopté depuis le 1<sup>er</sup> février. Des statistiques publiées officiellement par le ministère des finances il ressort que ces résultats sont mauvais. Le Rappel les résume et les apprécie.

« Les importations des matières nécessaires à l'industrie ont diminué, en février et mars, de 23 millions 942,000 francs, sur la période correspondante.

» Dans le même temps, les exportations d'objets fabriqués ont diminué de 71 millions.

» La conséquence naturelle et immédiate est que l'on travaille moins en France; donc il y aura moins de salaires et plus de chômage.

» Ce commencement promet. »

Notre confrère conclut en disant que le premier devoir de la Chambre prochaine sera de détruire l'œuvre de la Chambre actuelle. La revue protectionniste que viennent de lancer MM. Jules Ferry et Méline aura de la peine à prouver que ces chiffres sont un indice de prospérité et de richesse nationales.

### LETRE DU ROI DE DAHOMEY

D'après un télégramme daté du 19 avril, le lieutenant-gouverneur de Porto-Novo a reçu du roi de Dahomey une nouvelle lettre ainsi conçue :

« Le roi est informé que le gouvernement français a déclaré la guerre au Dahomey et que les Chambres ont voté plusieurs millions pour recommencer les opérations. »

Le roi ajoute qu'il est tout-à-fait prêt à faire

la guerre et il nous prévient que si nous touchons à ses villes, il détruira Porto-Novo et tous nos autres postes.

M. Ballot, le lieutenant-gouverneur, est également informé que de nombreuses troupes de Dahoméens ont passé l'Ouémé au gué d'Agouy et occupent la rive gauche et les hauteurs de Dugba. En outre des forces nombreuses sont concentrées entre Podomey et Abomey.

### LE FROID

Châteauroux, 20 avril. — Hier matin, de cinq à sept heures, la neige est tombée en abondance et, bien que la terre échauffée en ait fait fondre une partie, une couche assez épaisse couvre la campagne.

On considère comme perdues les récoltes des arbres fruitiers et des vignes.

Beaune (Côte-d'Or), 19 avril. — Le froid et la neige de ces derniers jours ont jeté la population viticole dans la désolation. La gelée a causé de graves dommages aux vignes de la plaine et celles de la côte sont bien compromises. Il n'y a plus d'espérances maintenant que sur la seconde bourre.

La Rochefoucauld, 20 avril. — Les récoltes, qui s'annonçaient superbes dans notre région, sont absolument compromises par les fortes gelées que nous avons eues la nuit dernière et dans la nuit de dimanche.

Quant aux fruits, nous n'en aurons pas davantage que l'an passé.

Orléans, 20 avril. — La gelée de ces jours derniers a fait beaucoup de mal aux vignobles.

La récolte de l'arrondissement d'Orléans est très compromise; celle des autres arrondissements est atteinte dans des proportions qui ne sont pas encore déterminées.

Bordeaux, 20 avril. — La nuit a été un peu plus froide que les précédentes. La tempéra-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois

### LE

# FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

### VI — UN CAS SOCIAL

Le lendemain matin, André Rémy trouva sur son bureau le journal dont Armande avait parlé.

La jeune fille n'avait pas osé l'apporter elle-même. Maintenant qu'elle était certaine d'être aimée, elle éprouvait une frayeur à se trouver devant celui qu'elle avait pour ainsi dire provoqué.

Elle avait peu dormi cette nuit-là. Elle aimait à repasser dans sa mémoire les moindres gestes d'André, ainsi que ses paroles.

Elle ne s'expliquait pas certaines réticences, certains mots à double entente qui échappaient au jeune homme; mais qu'importe cela? Elle l'aimait.

Comme il avait pressé ses mains avec passion, comme sa voix tremblait, lorsqu'il lui

parlait tout bas sous les arbres !

Elle finit par s'endormir et rêva qu'André demandait sa main à M. Martel.

Le jeune homme, de son côté, se laissait aller à tout l'enivrement de son amour, et il commençait à comprendre combien il lui serait difficile d'échapper au charme puissant de la jeune fille.

Comment ferait-il, lorsqu'il serait contraint d'avouer son véritable nom ?

Il n'y voulait pas penser et ne pensait qu'à cela.

En attendant que le hasard, ce dieu des amoureux, vint à son secours, il allait toujours trouver le protégé d'Armande.

Lorsqu'il eût donné des ordres pour l'usine, il monta en voiture et prit la direction de Paris.

L'adresse indiquée était rue Simon-le-Franc.

André Rémy descendit devant la porte d'une vieille maison, laide et quelque peu enfumée, comme il en existe beaucoup dans cette rue étroite et sombre.

Il demanda le nom du père à la concierge, qui répondit :

— Au quatrième, au fond de la cour; le nom est sur la porte.

André Rémy monta un escalier peu éclairé, sur lequel ouvraient des portes de logements qui lui rappelaient, hélas ! celui de sa jeunesse.

Arrivé au quatrième étage, il n'eut pas de peine à trouver ce qu'il cherchait. Il poussa la porte et entra dans une chambre où une odeur de fumée de tabac le saisit à la gorge.

Le lit était défait, un homme fumant était couché dessus.

Une femme mal mise était accroupie près d'un petit poêle en fonte sur lequel chantait une bouillotte d'eau qui devait servir à faire le café.

Les effets étaient épars çà et là.

Une table, deux chaises et un vieux bahut complétaient le mobilier de cette demeure.

André Rémy eut un mouvement d'hésitation et sentit son cœur se serrer de dégoût.

Il fit un pas dans la chambre; la femme leva la tête et, voyant un monsieur, elle se dressa vivement :

— Que désirez-vous ? dit-elle avec un sourire.

— M. Robert !

— C'est moi, répondit l'homme sans changer d'attitude, et lançant une bouffée de fumée acre par la chambre.

— Je désirerais vous parler !

— Allez, ne vous gênez pas, fit l'homme, continuant de fumer.

Un éclair passa dans les yeux du jeune homme, mais il reprit d'une voix calme :

— J'ai lu dans les journaux l'affaire de votre fils. Plusieurs personnes s'intéressent à lui et m'envoient pour le chercher, afin de le placer dans une maison honnête et convenable.

L'homme regarda André Rémy fixement, puis il dit, avec son air nonchalant :

— Pas bête, vous, le beau monsieur !

— Que voulez-vous dire ?

— Je m'entends; vous vous êtes dit: Tiens, un enfant abandonné, je vais le prendre, il travaillera pour moi et j'aurai l'air de l'avoir sauvé. Avec cela, on m'enverra la croix de la légion d'honneur. Pas mal trouvé.

Et il ajouta en ricanant :

— On ne le monte pas comme ça à papa.

André Rémy sentit le rouge de la honte lui monter au front, celui de la honte que ce misérable aurait dû éprouver. Il avança près du lit, et peut-être il allait dire à ce père dépravé ce qu'il pensait de lui, lorsque la femme dit d'une voix de fausset :

— Monsieur a l'air trop bien pour vouloir

tare minima à Bordeaux a été de deux degrés au-dessus de zéro. Cette fois, les côtes ont été touchées. De Cérons, on télégraphie que la gelée a tout détruit dans le vignoble de Barsac et dans la région environnante.

Nîmes, 20 avril. — Depuis deux jours un vent glacial souffle sur la région, portant un préjudice considérable aux primeurs.

La gelée blanche des nuits dernières a causé des dégâts importants dans la plaine de Nîmes, ainsi que dans tous les environs. Les vignes et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert. Les récoltes de cerises, de fraises et d'amandes sont surtout atteintes.

De toutes les parties de la France, sont arrivées des dépêches du même genre annonçant que la gelée a fait un mal incalculable aux vignes et aux arbres fruitiers.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 19 avril 1892.

Le marché manque d'animation; les affaires sont presque nulles, la spéculation ne paraissant nullement décidée à prendre des engagements nouveaux avant l'échéance du 1<sup>er</sup> mai. Cependant le 3 0/0 ancien et le nouveau progressent légèrement à 96.85; le 4 1/2 reste à 105.65.

La Rente Italienne remonte à 89.22 sur la constitution d'un ministère partisan des économies. L'Extérieure reste offerte à 58 5/8. Le 3 0/0 Portugais est un peu plus faible à 26 3/8. Les délégués des comités doivent se prononcer dans la prochaine réunion sur la question de l'institution d'un contrôle direct. Russe Nouveau sans changement à 75 13/16; Orient, 67 1/4.

L'action de la Banque de France continue son mouvement de hausse à 4,140. Le Crédit Foncier est ferme à 1,185; la Banque de Paris à 615. Le Crédit Lyonnais est en progrès à 763 et la Société Générale conserve son cours de 466.25. L'action Immeubles de France est demandée au comptant à 465 fr.

Les porteurs d'obligations de la Société générale des Chemins de fer Economiques sont prévenus que le coupon 14 sera payé à partir du 2 mai 1892 à raison de 6.785 pour les titres au porteur et de 7.20 pour les titres nominatifs, au siège de la Société, 7, rue d'Antin, à la Banque de Paris, au Crédit Lyonnais, à la Société Générale et à leurs agences des départements.

Le 7<sup>e</sup> tirage de ces obligations aura lieu le 2 mai au siège de la Société.

#### NOUVELLES MILITAIRES

##### L'ESCRIME POUR LES JEUNES SOLDATS

Les rapports des chefs de corps concernant les résultats obtenus pendant les périodes d'instruction, étant donné le service de trois ans, ont en grande partie constaté l'inanité de l'escrime à l'épée pour les jeunes soldats, et déjà le ministre a prescrit de ne commencer cette instruction qu'avec la deuxième année de service.

Il est probable que ce genre d'occupation (3 minutes environ par jour et 15 minutes pour

du mal au pauvre monde. Tais-toi, Robert, et laisse-moi arranger cette affaire-là.

— Comme tu voudras, fit l'homme, mais fais-le accoucher, tu comprends?...

La femme lui fit un signe, puis elle offrit une des deux chaises au jeune homme et prit place sur l'autre.

— D'abord, dit-elle, il faut que vous sachiez ce qui en est; les journaux ne disent pas tout, et l'enfant, c'est un parosseux qui n'a que ce qu'il mérite.

Elle fit un tableau peu flatté du pauvre abandonné, et n'oublia pas de rejeter sa responsabilité sur la mère, une femme qui dépensait en friandises l'argent du ménage.

Comprenant ce que son auditeur pouvait lui répondre, elle s'empressa d'ajouter :

— Vous me direz que je fais comme elle, mais moi, je suis libre, je suis veuve, et j'ai bien le droit de faire ce que je veux.

André Rémy écoutait tout cela en se disant : — Sans M. Martel, je serais aujourd'hui un homme comme celui-ci !

Ecœuré, il interrompit :

— Voyons, dit-il, finissons. Je vous ai dit que je désirais venir en aide à l'enfant, où est-il ?

s'en aller, venir et se déshabiller) va être définitivement supprimé, car les résultats qu'on obtient sont nuls. Les troupiers ont des choses plus utiles à apprendre et les corps des matériels plus sérieux à entretenir.

(France Militaire.)

##### CONSERVES ALIMENTAIRES EN ALLEMAGNE

L'Allemagne vient de prendre une mesure analogue à celle que projette la France. Elle a même dépassé celle-ci, car on a immédiatement commencé la construction d'un établissement destiné à la confection des conserves pour l'armée. Un établissement de ce genre existe déjà à Mayence. Celui qui est nouvellement créé est construit à Spandau et fonctionnera vers la fin de 1892. Gaz, électricité, etc., tout sera produit sur place au meilleur marché possible.

L'armée allemande réalise du reste déjà des économies au moyen des incomplets : dans le cadre des officiers, il y a 4,500 vacances.

##### CAVALIERS DÉSARÇONNÉS

Lundi matin, au moment où les deux escadrons du 6<sup>e</sup> chasseurs se rendant à Lyon, arrivaient à Neuville-sur-Saône, plusieurs chevaux prirent peur au passage du tramway à vapeur; deux cavaliers furent désarçonnés et jetés par-dessus le parapet, très peu élevé en cet endroit de la rivière. On les retira de la Saône tout meurtris, les reins brisés et portant à la tête de graves blessures.

##### TERRIBLE CHUTE DE CHEVAL

A Rouen, un cavalier du 12<sup>e</sup> chasseurs, le nommé Gilles, ordonnance du lieutenant Pousset, a fait lundi, dans la rue Saint-Julien, une terrible chute de cheval. La bête qu'il montait l'a précipité sur le sol. Gilles alla se fracasser la tête contre une pierre du trottoir.

Une heure après cette chute, l'infortuné soldat, qu'on avait transporté à l'Hôtel-Dieu, rendait le dernier soupir.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

##### MUSIQUE MUNICIPALE

Nous apprenons que le premier Concert d'été de la Musique Municipale, qui était annoncé pour dimanche prochain 24 avril, est remis à une date ultérieure.

##### LA CATASTROPHE DE NANTES

Dans le récit de la catastrophe qui s'est produite samedi à Nantes, nous remarquons le

— Je ne sais pas, fit la femme.

— Comment, vous ne savez pas? Est-il chez sa mère?

— Ah! ouiche, chez sa gaueuse de mère; elle ne veut pas en entendre parler.

— Alors, où pourrai-je avoir des renseignements?

— En cherchant, je pourrai peut-être le trouver; mais, vous comprenez, toute peine mérite salaire.

André Rémy se leva, outré de tant de cynisme.

— Vous voulez vous faire payer pour laisser faire du bien à votre enfant... c'est ignoble.

— C'est comme ça, mon petit, dit le père. Pas de monacos, pas d'enfant.

— C'est bien, fit André, je vais de ce pas chez le commissaire de police du quartier, que je connais intimement, et je sais ce que j'ai à lui dire.

— Allez, répondit Robert; je suis le père de mon fils, et j'ai le droit d'en faire ce que je veux.

Le jeune homme descendit l'escalier sans répondre, et au moment où il allait monter dans sa voiture, il vit la femme qui courait après lui.

passage suivant donné par un de nos confrères :

« L'aîné des enfants (le jeune Drouin) était sorti de la voiture et avait nagé dans la direction de la Ville-de-Tours, amarrée en couple au ponton. Un des marinières de ce bateau, M. Eugène Martin, âgé de 30 ans, demeurant aux Tuffeaux (Maine-et-Loire), tendit une gaffe à l'enfant qui put la saisir. Il fut amené à bord. »

##### L'impôt sur la propriété bâtie

Nous ne nous trompons pas lorsque nous prédisions que l'impôt sur les propriétés bâties payerait avec usure la rançon du dégrèvement de 16 millions sur les terres. Nos législateurs, du reste, de complicité avec M. Rouvier, avaient pris leurs mesures à cet effet en confiant la répartition de l'impôt aux agents du fisc, à l'exclusion des répartiteurs municipaux.

De toutes parts, on jette les hauts cris contre les augmentations d'impôt sur les habitations. A noter surtout que nos petits ménages ruraux sont aussi durement rançonnés que les châtelains et les bourgeois. Il y a dans nos campagnes plusieurs milliers de familles possédant leur petite maison avec son jardin, dont la cote est imposée de 40 à 45 fr., le tout pour compenser une réduction de 1 à 2 fr. sur un arpent de terre. M. de Cherville cite, dans sa chronique du Temps, un petit ménage qui a une réduction de 15 centimes sur son champ et une augmentation de 8 fr. sur sa chaumière. Voilà un beau dégrèvement !

##### LE HANNETONNAGE OBLIGATOIRE

Les vœux souvent exprimés par les Chambres consultatives d'agriculture vont recevoir une sanction.

Les préfets sont invités à rendre obligatoire, par arrêté, la destruction des hannetons à l'approche même de leur redoutable invasion triennale.

Les propriétaires, fermiers, usagers, seront tenus d'exécuter ou de faire exécuter cette destruction sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent.

Dans les bois et forêts, il est recommandé de n'imposer l'obligation qu'à une lisière de trente mètres.

L'Etat, les communes et les établissements publics seront astreints à la même mesure, et, comme les particuliers, devront ouvrir leurs terrains pour vérification à la réquisition des agents de l'autorité.

Sans préjudice de l'action judiciaire envers les contrevenants, la destruction d'office à leurs frais pourra être ordonnée.

##### L'INDEMNITÉ AUX RÉSERVISTES

Voilà une question qu'il est indispensable et urgent de régler une fois pour toutes. Il n'est pas une convocation où nous ne recevions

— Arrêtez, monsieur, criait-elle, arrêtez, je vais vous conduire où il est, moi.

— Est-ce loin ?

— Non, à deux pas, près des Halles.

— Bien, je vous suis.

Il fit signe au cocher de l'attendre, car il lui répugnait de se trouver assis près de cette femme, et il traversa la rue Saint-Martin et entra dans la rue de Venise à la suite de sa conductrice.

Au coin de cette rue infecte et de la rue Quincampoix, il y avait un débit de vin achalandé par une singulière clientèle.

C'était le rebut des Halles.

Les hommes se donnaient pour porteurs, les femmes pour revendeuses, les enfants faisaient tous les métiers; en réalité tout comode interlope vivait d'escroqueries.

Il fallait voir ces types de voyous qu'il y avait parmi la jeune clientèle de l'établissement !

— Mince de chic ! comme disait le garçon du mastroquet.

Les habitués de ce caboulot devaient avoir souvent à causer avec les présidents de la police correctionnelle; aussi, à la suite de cette conversation, plusieurs disparaissent des mois et même des années. (A suivre.)

des plaintes de la nature de celle que nous allons exposer.

Un ouvrier de Boulogne-sur-Seine part pour faire une période de vingt-huit jours du 4 mars au 10 de ce mois. Sa femme fait le lendemain de son départ une demande d'indemnité pour elle et ses trois enfants à la mairie de Boulogne-sur-Seine. A cette demande la mairie répond qu'elle ne donne pas d'indemnité aux familles des réservistes.

On s'adresse alors au ministère de la guerre qui reste également muet, et le ménage est sans ressources.

Il y a là une situation qu'il faut trancher; si l'on ne veut pas que les Chambres votent annuellement un crédit affecté aux réservistes dans le besoin et qui sera distribué par les soins du ministère de la guerre, il faut que les municipalités prennent ce secours à leur charge. Mais il faut l'une ou l'autre solution, et il en faut une.

##### RÉQUISITION DES CHEVAUX

D'après les dispositions arrêtées en 1890, le classement des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, conformément à la loi du 3 juillet 1877, doit avoir lieu, en principe, tous les ans.

Dans le but de réduire les dépenses, le ministre a prescrit de répartir les communes du territoire de chaque région en trois catégories :

La première comprend les communes où le classement aura lieu tous les ans ;

La deuxième comprend celles où il aura lieu les années du millésime pair ;

Et la troisième, celles où il aura lieu les années du millésime impair.

Cette répartition sera effectuée par les soins des commandants de corps d'armée; de telle sorte que les communes du même canton soient toutes comprises dans la même catégorie.

De ce principe, il résulte que l'opération aura lieu, cette année, dans les cantons classés dans les deux premières catégories.

Les crédits affectés au classement des animaux seront répartis entre les divers corps d'armée qui ne pourront dépasser la part qui leur sera ainsi attribuée.

Le classement commencera le 15 mai et devra être terminé partout le 15 juin.

(Progrès militaire.)

##### LA FALSIFICATION DES VINS DE RAISINS SECS

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt très important que nous portons à la connaissance des lecteurs de l'Echo Saumurois.

Le 24 mai 1888, les agents des Contributions indirectes dressaient, à Paris, procès-verbal au sieur Brette, qui, poursuivi devant le tribunal correctionnel pour avoir fabriqué du vin de raisins secs sans déclaration préalable ni acquittement des droits, fut renvoyé des fins de la poursuite.

Sur l'appel de l'administration, ce jugement fut confirmé par arrêt de la Cour d'appel de Paris, qui, après en avoir adopté les motifs, déclara que la boisson litigieuse se composait uniquement d'eau versée sur des raisins secs, comme il était justifié par les analyses produites par la régie, et qu'une boisson de cette nature n'était pas du vin.

Cet arrêt fut cassé par la chambre criminelle de la Cour de cassation en mai 1890.

Mais, sur le renvoi prononcé, la Cour d'appel de Rouen rendit un arrêt confirmatif de l'opinion adoptée par les premiers juges.

L'administration des Contributions indirectes ayant formé un nouveau pourvoi, la Cour de cassation (toutes chambres réunies) a été appelée à résoudre la question.

La Cour suprême a cassé l'arrêt de la Cour de Rouen :

« Attendu, en droit, que l'article 4<sup>er</sup> de la loi du 28 avril 1816 et l'article 47 de la loi du 28 juin 1841, qui soumettent le vin à l'impôt, entendent par « vin » le liquide produit par la fermentation du raisin frais ou sec, avec

ou sans addition d'eau au moment de la fermentation ;

Que les piquettes elles-mêmes sont comprises sous la dénomination de vin et que, si, en ce qui les concerne, une exemption de droit est écrite dans l'article 42 de la loi du 28 avril 1816, cette exemption est limitée aux piquettes faites par les propriétaires récoltants avec de l'eau jetée sur de simples marcs, sans pression, à la condition encore qu'elles ne soient pas déplacées pour être vendues en gros ou en détail ;

Que les fabricants de vin dans un lieu sujet doivent faire deux déclarations : l'une pour les droits du Trésor, aux termes de l'article 17 de la loi du 23 juin 1841 ; l'autre pour les droits d'octroi, en conformité de l'article 36 de l'ordonnance du 9 décembre 1841.

La Cour suprême a renvoyé le dossier devant la Cour de Caen, qui devra se conformer, pour le jugement de l'affaire, à la doctrine de l'arrêt de cassation.

Avis donc aux fabricants de vin.

### Etat civil de la ville de Saumur

#### MARIAGES

Le 19 avril. — Gustave-Marie-Ange Oitlic, mécanicien, a épousé Esther-Berthe Guillot, sans profession, tous deux à Saumur ; — Arthur-Marie Robin, typographe, à Angers, a épousé Camille-Marie Bessonneau, sans profession, à Saumur.

Le 20. — Victor-Auguste Gasmault, entrepreneur, a épousé Rose-Blanche Tremblay, sans profession, tous deux à Saumur ; — Eugène Chauveau, négociant, a épousé Julie-Charlotte Gouzé, sans profession, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 19 avril. — Sarah Ward, célibataire, 63 ans, rue d'Alsace.

### UN RETARD D'UNE HEURE AU TRAIN DE TOURS

Luodi soir, le train de Tours, qui doit arriver à Angers à 8 h. 40, n'a fait son entrée à la gare Saint-Laud qu'à 9 h. 45, ayant plus d'une heure de retard. Rien que, dans le trajet de Saumur à Angers, par suite du grand nombre de voyageurs, le train avait perdu, nous assure-t-on, trois quarts d'heure. L'encombrement était tel que, dans plusieurs compartiments qui, réglementairement, ne doivent contenir que dix places chacun, quinze et même dix-sept personnes s'étaient empilées tant bien que mal, plutôt mal que bien. Parmi les voyageurs se trouvaient un certain nombre de militaires qui, par suite du retard survenu dans la marche du train, n'avaient pu se présenter à l'appel du soir et n'étaient pas trop rassurés sur les suites d'une faute qui ne leur était pourtant nullement imputable. Ils en seront quittes pour quelques jours de salle de police ! Ce n'est pas bien terrible, mais c'est tout de même bien ennuyeux de coucher à la boîte parce que le train est arrivé avec une heure de retard !

(Patriote.)

ANGERS. — Cour d'assises de mai. — La session des assises du mois de mai promet d'être passablement chargée. Déjà quinze ou seize affaires ont passé devant la chambre des mises en accusation et ont été inscrites au rôle des assises. La durée de la session sera vraisemblablement de dix jours environ.

Les appelants. — Si les vacances judiciaires de Pâques devaient durer quelques semaines de plus, il est probable que la maison d'arrêt d'Angers n'aurait pas assez de cellules pour contenir tout les appelants qui, depuis quelques jours, sont amenés des diverses villes du ressort de la Cour d'appel d'Angers. Ils arrivent par fournées de six ou sept.

L'audience de rentrée de la chambre des appels correctionnels promet d'être chargée !

Une disparition. — Il y a quelque temps, sur un grand nombre de monuments publics et dans tous les urinoirs s'étaient en gros caractères ces mots inscrits à l'aide d'un liquide noir

et épais qui semblait avoir beaucoup de ressemblance avec l'encre d'imprimerie : Vive l'anarchie ! A bas l'armée !

On remarqua que l'écriture était partout la même. On en conclut que la même main les traçait.

La police fut même sur le point de mettre un sieur B..., jeune homme bien connu pour ses opinions anarchistes, en état d'arrestation, comme étant l'auteur de ces placards ; mais lorsqu'on vint pour l'interroger, on trouva le nid vide. L'oiseau avait jugé à propos de changer d'air !

(Patriote.)

Un mariage. — Hier matin a été célébré à Angers le mariage de M<sup>lle</sup> Madeleine Tessié de la Motte avec le baron Roger d'Abbadie d'Ithorots, fils du feu baron Ubald d'Abbadie d'Ithorots, et de la baronne, née Anne-Alix de Malet.

La jeune mariée, dont la famille appartient à la noblesse d'Anjou, est la fille de feu M. Tessié de la Motte, capitaine de cavalerie, qui fut blessé grièvement et décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Solferino et qui fit la campagne de 1870 comme lieutenant-colonel des mobilisés de Maine-et-Loire.

La maison d'Abbadie d'Ithorots est originaire du pays Basque. Elle a donné des présidents à mortier aux Parlements de Navarre et de Bordeaux, et un député des Deux-Sèvres, M. Laurent d'Abbadie d'Ithorots, baron de Saint-Loup, de Montcontour et de la Roche-Luzay, aïeul du marié.

M<sup>lle</sup> de la Motte avait pour témoins M. Brichet, son oncle, et M. Tessié de la Motte, son frère ; ceux du baron d'Abbadie étaient M. de Malet, son oncle, et le comte Ferrand ; son cousin.

### THÉOPHRASTE RENAUDOT

Le Comité Renaudot communique au Journal de Loudun la lettre suivante :

« Paris, le 11 avril 1892.

» Monsieur,

» Je suis heureux de vous envoyer ma modeste souscription de 10 francs pour la statue que vous vous proposez d'élever à la mémoire de notre illustre compatriote Théophraste Renaudot.

» Puisse le monument qui se dressera bientôt, je l'espère, grâce au généreux concours de tous nos concitoyens du Poitou et de la France, sur une des places publiques de Loudun, être digne du grand homme qui a créé par son admirable invention une des forces les plus fécondes du monde moderne, un des leviers les plus puissants de la civilisation et du progrès, et l'un des aliments aujourd'hui les plus nécessaires à la vie de l'humanité.

» Car enfin, qui voudrait de nos jours, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, se passer de lire son journal, d'y puiser à la fois une distraction et un enseignement et d'y suivre avec intérêt l'histoire de son temps, de son pays, de l'Europe et de l'Univers entier ?

» Je sais qu'il y a une mauvaise presse et je le déplore. Cela prouve une fois de plus qu'on peut abuser des meilleures choses. Mais l'invention de Théophraste Renaudot n'en est pas moins bonne ni moins utile en elle-même, utile à la cause de la vérité et du bien, utile à l'instruction et au bonheur des hommes.

» Le dirai-je ? J'oserais presque comparer la gloire de Théophraste Renaudot à celle de Christophe Colomb, dont l'Amérique célèbre cette année le grand centenaire, à l'occasion du quatrième centenaire de sa découverte par l'héroïque amiral. Or, si Christophe Colomb a étendu les horizons du monde physique, ne pouvons-nous pas dire que Théophraste Renaudot a étendu les horizons du monde intellectuel ?

» Gloire donc à notre éminent compatriote, et d'avance je dépose au pied de sa statue mon sincère et patriotique hommage !

» Agréer mes respectueuses et sympathiques salutations d'ancien vicaire de Loudun.

» L'abbé BLEAU,

» Aumônier du Lycée de Poitiers. »

Pour Paris, le choix de l'emplacement de la statue de Renaudot est fixé. Le monument s'éleva dans l'axe de la rue de Lutèce bordant le marché aux fleurs et faisant face à la grille du Palais de Justice.

TOURS. — Un accident en Loire. — Dimanche, dans la matinée, le jeune Hébrard, imprimeur, âgé de 15 ans, domicilié en Vienne, montait une périssoire et suivait la rive gauche de la Loire.

Il y avait quelque danger à se risquer sur le fleuve qui était houleux et dont le niveau en ce moment est assez élevé.

Néanmoins le jeune Hébrard gagna le large. Mais soudain la barque chavira et le pauvre garçon disparut dans les flots pour ne plus reparaitre.

De courageux citoyens se sont lancés à son secours, mais en vain.

On juge du désespoir des pauvres parents.

Toutes les recherches faites pour retrouver le corps de leur enfant sont restées infructueuses.

### GENDARMES ET CURÉ

C'est à Savigné-sous-Lathan (Indre-et-Loire) que le fait se passe.

M. le curé procède aux cérémonies du jeudi saint. L'église est remplie de fidèles. Tout-à-coup une bande de gamins fait irruption devant la porte principale, ouvre cette porte avec fracas. Ils sifflent, crient à tue-tête le nom de certaines jeunes filles qui se trouvent dans l'église avec leurs parents.

Survient un gendarme qui intime l'ordre aux braillards de se taire.

Les gamins continuent de plus belle. Alors le gendarme en coffre quelques-uns.

Rien n'est plus juste, dites-vous ?

Ce n'est point l'avis de l'Union libérale. Ce journal proteste avec cette indignation qu'il a toujours lorsqu'il s'agit de religieuses ou de curés.

Il demande que l'on donne au curé les galons de brigadier.

C'est très spirituel. Mais les habitants de Savigné-sous-Lathan sont tous d'avis que le gendarme a fait son devoir. Les journaux wilsoniens eussent sans doute préféré qu'il fermât l'église !

### ENCORE UN ASSASSINAT !

Un crime abominable vient de jeter l'émotion dans la ville de Blois, à Saint-Gervais et aux environs.

Un vieillard de 75 ans, le nommé Moreau, propriétaire, a été assassiné samedi 16 avril entre midi et cinq heures, et sa femme à moitié étranglée.

La justice croit avoir arrêté l'assassin.

Avant-hier soir, à minuit, le parquet de Blois fut informé qu'un homme vêtu de gris sur lequel pesaient des soupçons venait d'être arrêté à Châteaurenault (Indre-et-Loire).

Cet individu a déclaré se nommer Crespin. Il est sorti le 12 avril de la prison de Tours.

Il était arrivé mardi matin à Blois, vers 8 heures.

Ou va le confronter avec Mme Moreau, la femme de la victime qui, elle, a cependant reconnu comme l'assassin un nommé Séverin, jardinier, né à Chatou (Seine-et-Oise) et qui était sorti le 3 ou le 4 de la prison d'Orléans.

### BOURSE DE PARIS

Du 20 Avril 1892

3 0/0 . . . . .	96 80
3 0/0 nouveau . . . . .	96 75
3 0/0 amortissable . . . . .	97 60
4 1/2 . . . . .	405 60

### MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.

Union postale . . . . . 13 fr.

Sommaire du 15 avril 1892

Cour d'honneur du château de la Penha (Portugal), (1 grav.). — Les colombiers mili-

itaires à l'étranger (1 grav.), M. le Commandant d'ÉQUILLY. — Le cheval dans l'art (9 grav.), M. E. DUHOUSSET. — M. Pierre Loti à l'Académie française (3 grav.), M. ROGER LAU. Les juifs à New-York. — Repas de paysans (1 grav.), M. PAUL MANTZ. — Chicago (suite), (2 grav.), M. G. LABADIE-LAGRAVE. — Pensée, M<sup>me</sup> SWETCHINE. — L'escamoteur (suite), (3 grav.), M. GOURDAULT.

Soyons donc quelqu'un !

Des journalistes se trouvaient réunis dernièrement chez un ami commun, qui les interrogeait sur leurs occupations.

— Moi, dit l'un, je fais le Salon.

— Et moi, la Chambre, reprend l'autre.

— Moi, les courses, dit un troisième.

— Je fais le rez-de-chaussée (feuilleton), dit un quatrième.

Alors Bébé, qui avait écouté religieusement, dit tout bas à son père en désignant les plumitifs :

— Dis, papa, tous ces gens-là, c'est donc des domestiques ?

Bidou, soldat de deuxième classe, revient du Tonkin avec une jambe de bois.

— Noble héros, lui dit M. Prudhomme, grâce à vous la France a un pied en Chine.

— Je le sais bien, dit Bidou simplement, c'est moi qui l'y ai laissé.

## Dernières Nouvelles

Paris, 21 avril, 12 h. 55 soir.

Un télégramme officiel de Kotonou, en date du 20 avril confirme le retour offensif des Dahoméens.

Le gouverneur Balley est attendu aujourd'hui à Kotonou.

La République française, le Voltaire demandent qu'une action immédiate soit résolue au Dahomey.

Le Matin assure qu'aucun soldat, aucun bâtiment n'ont encore été dirigés sur le Dahomey.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie ce matin une proclamation d'un groupe de sergents de ville menaçant de laisser faire les manifestations du 4<sup>e</sup> mai s'ils n'obtiennent pas une augmentation d'appointements.

Cette proclamation ne paraît pas sérieuse.

HAVAS.

## INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>tes</sup>

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

## P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Œufs candis et décorés, Œufs chocolatés et décorés, Articles de luxe, Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et Coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1<sup>er</sup> choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GODET, propriétaire-gerant

Étude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par défaut, entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 21 janvier 1892, enregistré,

Il appert :  
Que la dame Jeanne Fargeau, bergère, veuve en premier mariage du sieur André Renard, et épouse en second mariage du sieur Jacques Planchet, journaliste, demeurant à la Cave-Maillet, commune du Puy-Notre-Dame, ladite dame autorisée à résider à Chavannes, dite commune du Puy-Notre-Dame, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 9 mars 1891,

A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié sincère et véritable par le soussigné, avoué près le Tribunal civil de Saumur, et de la dame Planchet.

Saumur, le 19 avril 1892.

LECOY.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le vendredi 22 avril 1892, à 1 heure, En l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON,

UN

### FONDS DE COMMERCE

d'Horticulteur, Jardinier, Fleuriste

Exploité par M. BAUDRIER, à Saumur, rue de Bordeaux, n° 49, et rue Fardeau, n° 10.

Entrée en jouissance immédiate

Mise à prix pouvant être abaissée : 3,000 fr.

S'adresser :

Pour visiter, sur les lieux :

Pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### ADJUDICATION

Le Dimanche 15 mai 1892, à 1 heure

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

### DE LA MAISON

ET DÉPENDANCES

Avec jardin, au Petit-Puy,

Grande route de Fontevault,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> AVRILLON.

### Changement de Domicile

A partir du 15 avril 1892, la BOUCHERIE de M. GUILLOISEAU est transférée de la rue Nationale dans la rue d'Orléans, en face l'ancien hôtel d'Anjou.

### A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand Secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

1° DEUX CHAMBRES hautes et un petit jardin.

2° UN PAVILLON, composé de cave chauffée, une chambre au 1<sup>er</sup>, grenier, servitude et jardin, contenant environ 28 ares.

3° UNE MAISON, composée de grenier et nombreuses servitudes, avec jardin, contenant environ 26 ares 45 centiares.

Le tout situé impasse du Chardonnet.

S'adresser à M. CHAMBOURDON, au Pont-Fouchard.

### A LOUER

Au Pont-Fouchard

### MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

### A LOUER

### MAISON

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NANCEUX, quai de Limoges, n° 66.

### Foin première qualité,

80 fr. les 780 kilog.

Rendu à domicile.

L. BRUNET, fourrages, Saumur.

### A LOUER

### MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrûté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table. S'adresser au bureau du journal.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

### A LOUER

présentement, près Saumur,

### JOLIE PROPRIÉTÉ

sur les bords de la Loire.

Ecuries complètes, jardin, prairies.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

### Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

\*\*\*\*\*

### Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?  
Avez-vous des pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils ?  
**SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS  
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

\*\*\*\*\*

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean ; M. MASCHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

### A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### A CÉDER

DE SUITE

### Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

### IMBERT ET FILS

### BAISSE DE PRIX

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil.....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié — .....	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	» .80	1 <sup>re</sup> qualité, —	2.60
Bougie à trous.....	1. »	Bon mélange —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil....	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

## CHANGEMENT DE DOMICILE

### LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## C<sup>ie</sup> Coloniale

### CHOCOLATS

DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

— NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont absolument aucune valeur nutritive ; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur doivent donc être préférés.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,